

Avis de désignation des membres de la communauté au conseil d'administration du Centre de service scolaire de l'Or-et-des-Bois¹

Le Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois doit pourvoir trois postes de membres de la communauté au conseil d'administration, conformément au Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires et à la Loi sur l'instruction publique. Les personnes qui seront désignées à l'issue du processus de désignation entreront en fonction le 1^{er} juillet 2026 et exerceront un mandat de trois ans.

1 – Postes ouverts aux candidatures

Poste	Catégorie
#11	Membre de la communauté possédant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines
#13	Membre de la communauté issu du milieu communautaire, sportif ou culturel
#15	Membre de la communauté âgé de 18 à 35 ans

À noter : La désignation des membres de la communauté se fera par cooptation par les membres parents d'un élève et les membres du personnel entre le 1^{er} et le 15 juin.

2 – Conditions d'éligibilité des membres de la communauté

- Avoir 18 ans accomplis.
- Être de citoyenneté canadienne.
- Ne pas être en curatelle.
- Être domicilié sur le territoire du centre de services scolaire.
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la *Loi sur les élections scolaires visant certains membres des conseils d'administration des centres de services scolaires anglophones* (chapitre E-2.3), de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.
- Correspondre à l'un des profils d'expertise suivants :
 - une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
 - une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
 - une personne âgée de 18 à 35 ans.

¹ Ce document propose des renseignements qui peuvent apparaître sur un avis de désignation et qui sont conformes aux dispositions prévues à la *Loi sur l'instruction publique* et au *Règlement sur la désignation de membres des conseils d'administration des centres de services scolaires*. En cas de litige, les articles de loi et de règlement prévalent.

3 – Motifs d'inéligibilité des membres de la communauté

Sont inéligibles à la fonction de membre du conseil d'administration du centre de services scolaire les personnes suivantes :

- un membre de l'Assemblée nationale;
- un membre du Parlement du Canada;
- un membre du conseil d'une municipalité;
- un juge d'un tribunal judiciaire;
- le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation électorale;
- les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du *Code du travail* (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au ministère de l'Éducation;
- un employé du centre de services scolaire;
- un employé du Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal;
- une personne qui occupe un poste au sein du conseil d'administration, sauf dans le cas d'une élection lors de laquelle le poste qu'elle occupe est ouvert aux candidatures ou cesse d'exister;
- une personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un autre poste de membre du conseil d'administration d'un centre de services scolaire;
- une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette condition vaut pour la durée de la peine, mais cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis).

4 – Comment soumettre sa candidature

Toute personne qui désire soumettre sa candidature doit le faire en transmettant le formulaire de mise en candidature disponible sur le site Internet du Centre de services scolaire de l'Or-et-des-Bois aux coordonnées suivantes :

Secrétariat général
799, boulevard Forest
Val-d'Or (Québec) J9P 2L4
Courriel : secretariat.general@cssob.gouv.qc.ca

Les candidatures peuvent être déposées jusqu'à la date limite indiquée. La période de mise en candidature débute le 15 avril 2026 et se termine le 15 mai 2026.

5 – Pour plus d'information

Pour plus d'information, vous pouvez joindre madame Nathalie Legault, secrétaire générale, par téléphone au 819 825-4220, poste 3011 ou par courriel au legault.nathalie@cssob.gouv.qc.ca.

Signature :



Jean-François Pressé, directeur général

Donné à Val-d'Or, le 15 avril 2026.